



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale

Et de la Formation Professionnelle

Direction Santé Scolaire (DSS)

PROCOLE SANITAIRE

GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CONTEXTE DE COVID-19

Ce protocole élaboré sur demande du ministre Pierre Josué Agénor CADET, respecte, autant que possible, les recommandations éclairées de la « Cellule scientifique de gestion de crise de la pandémie ». Il s'inspire des réflexions des deux groupes de travail multisectoriels du MENFP sur la réouverture des classes et aussi d'un texte élaboré par le Bureau de Communication du ministère sur la question. Il est le résultat de débats avec des experts en éducation, tant du Ministère que du secteur privé. Il s'est enrichi des autres protocoles élaborés par certains pays du Nord et ceux en développement. Le contenu peut changer, voire être remis en question selon l'évolution locale et/ou internationale de la pandémie.

Le Protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement des établissements scolaires, dans le respect des consignes des autorités sanitaires. Il est destiné aux personnels des directions d'écoles publiques et non publiques, aux Directions départementales d'éducation (DDE), aux Bureaux d'inspection scolaire et de zone (BIZ), ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures envisagées doivent tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

A. LE CONTEXTE DE LA RÉOUVERTURE DES CLASSES

La reprise des activités scolaires projetée par le MENFP pour le 10 août prochain, doit tenir compte de deux aspects fondamentaux : le sanitaire et le pédagogique. Le premier, lié à la vie, devrait primer sur le second dont l'importance demeure pourtant considérable.

Cette reprise sera progressive. Dans un premier temps, elle concernera les classes des examens d'État, à savoir la 9^{ème} année fondamentale et la terminale (Secondaire 4 et Philo). Les autres niveaux, à l'exception du préscolaire, devraient reprendre le 17 août. La période de contrôle s'étend du 12 au 22 octobre. Les aspects économiques, nutritionnels psychologiques et même spirituels de la pandémie doivent être adressés parallèlement. Cette catastrophe, en dépit de son cortège de souffrances, constitue, par ailleurs une opportunité inouïe de revoir nos systèmes d'éducation, de santé, notre relation avec l'environnement, avec autrui, voire notre conception de la vie.

B. CONDITIONS ET PRÉALABLES POUR LA RÉOUVERTURE DES CLASSES

En vue de minimiser les risques liés à la pandémie, un certain nombre de conditions préalables doivent être respectées par les établissements scolaires avant leur réouverture.

L'environnement scolaire

Les établissements admis à rouvrir leurs portes devraient être l'objet d'un nettoyage préalable et systématique avec de l'eau chlorée, particulièrement s'ils ont été le siège de rassemblements récents ou s'ils se situent dans les zones les plus touchées en Haïti par la pandémie.

Ils devraient disposer d'un certain nombre de points de lavage des mains avec disponibilité, en tout temps, de l'eau et du savon, sans oublier l'eau de boisson. Il peut s'agir de système d'adduction d'eau, mais aussi de réservoirs, voire d'un certain nombre de seaux munis de robinet lesquels seront répartis sur la cour à proximité des différentes salles de classe. Les Directions Départementales de l'Éducation, les inspecteurs scolaires et éventuellement des infirmières affectées à certains établissements ainsi que des agents de santé polyvalents du MSPP veilleront à la mise en place de ce dispositif. Des rencontres d'échange et de travail sont nécessaires avec l'ensemble des acteurs de la chaîne scolaire en vue d'une compréhension commune de la responsabilité de chacun.

La DINEPA doit jouer son rôle de premier plan dans la mise en place de points d'eau.

C. LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

1. L'effectif de la classe et la distanciation physique

Le nombre d'élèves par salle de classe ne devrait désormais pas dépasser 25 à 30 au maximum. La distance d'au moins un mètre doit être respectée frontalement et latéralement. Les bancs ou chaises seront disposés en demi-arc de cercle ou en parallèle tout en respectant cette norme d'importance capitale. Sinon, les cours seront dispensés soit en rotation (3 jours par semaine pour un groupe, 3 autres pour un autre, incluant le week-end) et/ou en double vacation (matin et après-midi), comme le prévoit la note de réouverture du MENFP.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et ceux ayant de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans la classe.

Tout ceci se fera en concertation avec le corps professoral. La salle de classe devrait par ailleurs être bien aérée et ventilée. L'enseignement en plein air sera encouragé autant que possible si l'école dispose d'une cour spacieuse. Il faut éviter les espaces exigus, confinés, les rassemblements et attroupements, notamment entre classes ou niveaux différents. En cas de double vacation, l'espace sera aéré, et ventilé avant l'arrivée du groupe suivant. Les élèves devraient constamment être encouragés à tousser ou à éternuer dans leur coude de manière à se protéger réciproquement. Ils pénètrent et sortent toujours de la classe en rang, dans l'ordre et la discipline, en respectant une petite distance interpersonnelle et sous la supervision de l'enseignant.

2. L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce Protocole doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

3. Le lavage des mains

C'est un impératif pour les élèves et enseignants. Il se réalise en faisant la queue. L'utilisation de solution hydrochlorée est surtout réservée aux adultes. Le lavage des mains avec du savon se fera collectivement, en rang, par petits groupes successifs :

- en arrivant à l'école, avant de rentrer en classe ;
- avant et après chaque repas et après les récréations ;

-après s'être rendu aux toilettes ;

-en quittant l'école, avant de rentrer à la maison ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

4. Le port du masque, du cache-nez, ou de la visière

Les masques sont réservés aux adultes et aux écoliers de plus de onze ans. Un certain nombre, adapté aux enfants devrait être distribué par l'État Haïtien, dans les écoles, bien avant la rentrée. La visière constitue une alternative intéressante dans la mesure où l'État peut en assurer la disponibilité constante. Il est impératif de porter le masque ou la visière quand on est en groupe, notamment dans un transport en commun. Ils sont facultatifs en salle de classe si les règles relatives à l'effectif et à la distanciation physique sont respectées.

Les enfants souffrant de bronchite, de sinusite, d'asthme, de pathologie cardiaque ne devraient point en porter. Jamais de masque durant la récréation pendant l'exercice physique, en raison de la possibilité d'hypoxie.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

5. La récréation

Les récréations sont organisées par classes ou groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière. En cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

La récréation sera donc séquentielle afin d'éviter le brassage des classes, susceptible de favoriser éventuellement la circulation du virus. Elle se réalisera donc par niveau ou par classe, dépendamment de l'effectif et de l'étendue de la cour. Elle ne doit pas dépasser 15 minutes. C'est un moment de socialisation indispensable à l'équilibre physique et psychologique de l'enfant et du jeune.

6. Le transport des écoliers

Le transport des écoliers, en uniforme, à l'aller et au retour, sera autant que possible assuré par les bus « Dignité ». Les règles de distanciation physique et les « mesures barrières » comme le masque, y seront d'application stricte.

1. Gestion des cas suspects et prise en charge médicale et psychologique

Tout élève, tout enseignant ou autre personnel de l'école présentant, durant les heures de classe, un problème urgent de santé, de quelque nature que ce soit, devra être discrètement acheminé à la direction de l'école qui appellera le 20 20 ou le 116. Un couloir spécial sera aménagé à cette fin avec le MSPP, notamment la Direction d'Organisation des Services (DOS), tout en avertissant les proches pour le suivi (voir le document de la Direction Santé Scolaire intitulé « *Soins de santé en faveur des écoliers* », 2015). S'il s'agit d'un cas suspect ou avéré de Covid 19, l'enfant sera placé en quarantaine, subira le test de dépistage (PCR) assorti d'un counseling pré et post-test et ceci dans la confidentialité la plus stricte ce, pour prévenir la stigmatisation, la discrimination et la violence. Un service de téléassistance médicale et psychologique est par ailleurs, en train d'être mis sur pied pour un soutien médical, psychologique et spirituel à l'intention du personnel scolaire (jeunes et adultes) affecté ou infecté par le coronavirus. A travers une ligne téléphonique, le **8113**, un petit groupe d'universitaires supportés par des médecins et des psychologues, conseillera ces personnes angoissées et terrorisées par la peur de la maladie et de la mort. Cette initiative du MENFP sera gérée conjointement avec le MSPP, mais à travers le Volontariat pour le Développement d'Haïti (VDH).

D. RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

1. L'inspection scolaire renforcé

Le respect du protocole sanitaire devrait être assuré par la Direction de l'école supportée par l'inspection scolaire. Ce dernier dépend hiérarchiquement des différentes Directions départementales d'éducation. La Direction d'appui à l'enseignement privé et du Partenariat (DAEPP) aura un rôle important à jouer à côté de la Direction santé scolaire. Quant aux inspecteurs scolaires, ils devraient visiter, avant leur réouverture, puis hebdomadairement, les écoles, avec classes d'examen de leur juridiction (9^{ème} année et Secondaire 4). Celles qui ne respectent pas les normes minimales de la réouverture pourront être fermées à tout moment pour non-respect de ces dernières. Elles rouvriront le plus rapidement possible après leur mise aux normes. Cela s'étendra aux autres établissements appelés à fonctionner un peu plus tard.

2. Les clubs de santé à l'école et la participation des élèves

La réouverture des classes est l'occasion pour les établissements scolaires de constituer les clubs de santé, ou plus précisément leur « **comité de gestion ou de représentation** ». Ce dernier étant formé de 5 élèves coiffés par un parent et un professeur. Voir document « *Constituer un club de santé à l'école, 2018* ». L'un des principaux rôles du club, étant de veiller à la disponibilité de l'eau, à la propreté de l'école et des commodités sanitaires, son existence peut aider considérablement à prévenir la COVID 19.

3. Les collectivités locales et les parents

Les autorités locales (Mairies, CASEC, ASEC), les notables et les parents doivent jouer leur rôle de veille du bon fonctionnement de l'école en s'assurant que les établissements scolaires dans leur zone respectent les consignes sanitaires afin de protéger les élèves et les personnels qui y sont affectés. C'est une responsabilité collective et citoyenne qui nécessite l'implication de tous les partenaires et acteurs afin de limiter l'impact de la pandémie sur le secteur éducatif et d'éviter toute deuxième vague à partir de l'école.